



Envoyé en préfecture le 03/12/2018
Reçu en préfecture le 03/12/2018
Affiché le 30/11/18 SLO
ID : 045-200005932-20181127-2018_07_119-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 novembre 2018

2018-07-119

Date d'affichage : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 27 novembre 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 21 novembre 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN,
M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à
M. Stéphane CHOUIN, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution du marché n°CC18001 relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Conformément aux articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une mise en concurrence
« appel d'offres » a été lancée le 13 juin 2018 concernant le marché de gestion des aires d'accueil des gens du
voyage pour le groupement de commandes de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et Cœur de
Sologne en application de l'article 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché a été publié sur le profil acheteur, au BOAMP : avis 2018-164 et au JOUE : avis n° 2018/S111-253133.

La réception des plis était fixée au 23 juillet 2018 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis (aucun pli n'a été reçu hors délai):

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 03/12/2018
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

N° PLIS	ENTREPRISE	MONTANT ANNUEL OFFRE HT Tranche Ferme + Tranche optionnelle
PLI N°1	ACGV Services	97 600,00 €
PLI N°2	VAGO	119 032,86 €
PLI N°3	SG2A	105 360,00 €
PLI N°4	VESTA	100 504,80 €
PLI N°5	TSIGANE HABITAT	100 115,00 €

Compte tenu de l'objet du marché, le pli a été analysé suivant les critères ci-après :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : apprécié sur la base de la DPGF	30.0 %
2-Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique	70.0 %

Les candidats semblent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leurs candidatures pour devenir titulaire du marché. Ils ont remis un dossier de candidature complet.

Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 02 octobre 2018 à 14h00, a retenu l'entreprise VAGO pour un montant annuel de 21 642,34 € H.T. soit 25 970,80 € T.T.C pour l'aire de LAMOTTE BEUVRON et un montant annuel 64 927,01 € H.T SOIT 77 912,41 € T.T.C pour l'aire de LA FERTE SAINT-AUBIN suivant le rapport d'analyse des offres.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans.

Considérant, après analyse, que l'offre de la société VAGO, représentée par Monsieur Gilles DELAYGUE, Président, située Impasse des Deux Crastes à LA TESTE DE BUCH est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE